RAPPORT ANNUEL 1999-2000

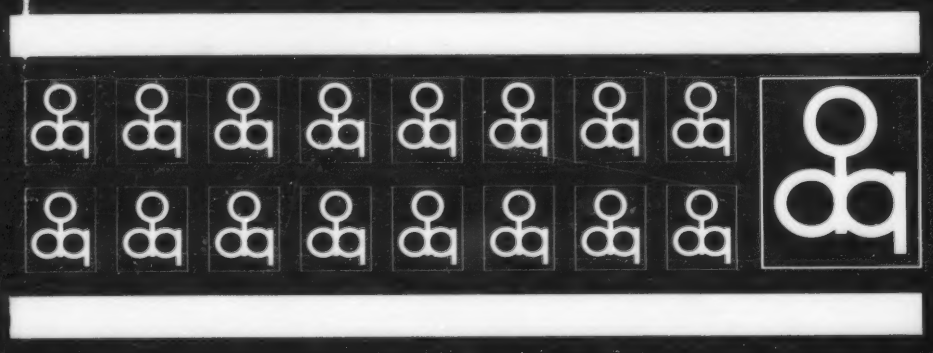

Ordre des denturologistes du Québec

101-06129/

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

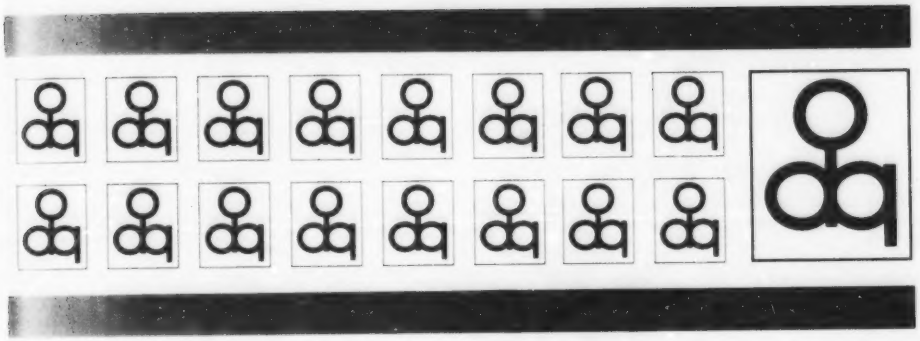

Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission

◆◆◆

de protéger le public de façon exemplaire en assurant une **qualité soutenue** des services dispensés;

◆◆◆

de positionner le denturologiste comme le **professionnel de référence** en matière de prothèses dentaires;

◆◆◆

de mobiliser les membres en suscitant chez eux **l'obsession d'une compétence toujours plus grande** et la volonté d'y arriver par une formation adéquate et un perfectionnement constant.

Longueuil, Novembre 2000

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Denis M. Provencher, d.d.

Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable
de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

Longueuil, Novembre 2000

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Denis M. Provencher, d.d.

Membres du Bureau

Président

Denis M. Provencher, d.d.

Administrateurs

I B - St-Laurent - Gaspésie - Québec

Pierre Gilbert, d.d.

André Verreault, d.d.

II Saguenay - Lac St-Jean - Côte Nord

Sylvain Hudon d.d.

III Montréal - Rive Sud

Guy Dugré, d.d.

IV Estrie

Richard Allaire, d.d.

V Montérégie

Daniel Bellemare, d.d.

Gérald Lupien, d.d.

Erik Furois, d.d.

VI Outaouais - Abitibi - Témiscamingue

Tony Sarrapuchiello, d.d.

VII Laval - Lanaudière - Laurentides

Denis Naud, d.d.

Sylvain Perreault, d.d.

VIII Montérégie

Gilles Guérette, d.d.

Suzane Fiset, d.d.

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Odette Blouin-Cliche

Benjamin Bonneau

Raymond Rocheleau

Comité administratif

Denis M. Provencher, d.d., président

Guy Dugré, d.d., vice-président

Sylvain Perreault, d.d., trésorier

Gilles Guérette, d.d., administrateur

Benjamin Bonneau, administrateur nommé

Personnel permanent

Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Secrétariat	Linda Ducharme
	Diane Steben
Employée intérimaire	Monique Bonneau

Rapport du président

Denis M. Provencher, d.d.

C'est avec plaisir que l'Ordre des denturologistes vous présente son vingt-sixième rapport annuel dont l'exercice financier se terminait le 31 mars 2000.

Cette année de transition entre les deux millénaires en a été une de positionnement et de réflexion.

Planification stratégique

Le plan quinquennal de notre dernière planification stratégique touchait à sa fin, nous avons renouvelé l'exercice en ayant cette fois-ci, une analyse et des objectifs qui toucheront les trois prochaines années.

Six (6) éléments de la vision d'avenir ont été retenus soit :

1° la denturologie, discipline de référence en matière de prothèse dentaire;

2° la compétence des denturologistes;

3° l'autonomie des denturologistes, le droit de pratique à l'égard de toutes formes de prothèses dentaires et le partenariat de plein droit avec d'autres professionnels;

4° la confiance en soi des denturologistes comme professionnels de la santé;

5° les denturologistes mobilisés collectivement pour la défense de leurs intérêts;

6° gestion de l'Ordre conforme aux principes de qualité totale et d'amélioration continue.

Il est évident que des actions et des orientations, selon des axes internes ou externes, sont développées et que certaines d'entre elles s'inscrivent dans la continuité des efforts déjà entrepris, alors que d'autres éléments amèneront les administrateurs et les gestionnaires à être novateurs.

Il est à noter que le plan de planification stratégique 2000+ a rallié les administrateurs à l'unanimité.

Mobilité de la main-d'oeuvre

Plusieurs réunions se sont tenues avec les représentants des autres provinces et un accord de principe est intervenu.

Les provinces ont jusqu'en janvier 2001 pour faire entériner par leur Bureau respectif cette entente.

Finances de l'Ordre

Pour une septième année consécutive, la cotisation de l'Ordre n'a pas été augmentée, et nous avons inscrit un surplus modeste, mais intéressant, de plus de 22 000.00$. Ce surplus s'inscrit dans les efforts d'une gestion serrée, et c'est tout à l'honneur de nos gestionnaires et administrateurs.

Il est intéressant de noter que depuis que j'ai l'honneur de diriger le Conseil d'administration, les surplus accumulés sont passés de 73 851.00$ à 327 198.00$ et que pendant ce temps, les dettes sont passées de 116 882.00$ à 51 799.00$, ce qui place l'Ordre sur des assises administrativement solides.

Réforme du système professionel

La Ministre, Me Linda Goupil, annonçait le 21 novembre dernier, lors d'un colloque organisé par le Conseil Inter-professionnel du Québec (C.I.Q.) et l'Office des professions du Québec (O.P.Q.), un plan d'action visant la mise à jour du système professionnel.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des précédentes actions prises depuis 1997 pour réformer le système professionnel.

À l'instar de la majorité, sinon l'unanimité des autres ordres, l'Ordre des denturologistes croit que notre système a besoin de se moderniser pour s'adapter aux changements socio-économiques et technologiques.

Notre ordre ne fait exception, que l'on pense entre-autres au domaine des implants et des pratiques sous forme de compagnie.

Six chantiers ont été proposés dans le plan d'action de la ministre. ils visent entre-autres à obliger la réglementation professionnelle, améliorer le rendement des mécanismes d'inspection professionnelle et de la discipline, autoriser les formes de regroupements plus modernes pour les professionnels, et un très important, visant à moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines.

Le calendrier de ce dernier chantier s'étalera sur une période de trois ans et M. Rock Bernier en a été nommé le président.

L'Ordre espère que cette réforme permettra de régler les problèmes qui nous confrontent régulièrement avec l'Ordre des dentistes, dans l'objectif de mieux répondre aux besoins de la population, et de favoriser l'utilisation la plus adéquate possible des compétences de nos professionnels.

Remerciements

On ne peut lire ce rapport annuel sans prendre conscience de l'apport de nombreux intervenants au sein des multiples activités de l'Ordre.

C'est grâce à l'implication de toutes ces personnes, tant au niveau du Bureau, des membres de comités, du personnel permanent et des professionnels associés à l'Ordre, que nous sommes fiers de présenter ce rapport.

Je les en remercie !

Rapport de la direction

Monique Bouchard
Directrice générale et secrétaire

Activités du Bureau

Au cours de l'année 1999-2000, le Bureau s'est réuni à quatre (4) reprises pour des assemblées régulières.

Les principales résolutions sont les suivantes:

Élection / Nomination

Élection de MM. Guy Dugré, d.d., Gilles Guérette, d.d., Sylvain Perreault, d.d. et Benjamin Bonneau, administrateur nommé, comme membres du Comité administratif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Sylvain Perreault, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de M. Alphonse Pettigrew, d.d., comme président du comité d'inspection professionnelle, suite à la démission de M. Michel Berthiaume, d.d..

Nomination de Mme Monique Gemme, d.d., et M. Eric Picard comme membres du comité d'inspection professionnelle, suite à la démission de Mme Suzan Dubois d.d..

Nomination de Mme Isabelle Gagnon, d.d., au poste d'inspectrice au comité d'inspection professionnelle.

Nomination de M. Sylvain Perreault, d.d. comme membre du comité de la formation.

Nomination de M. Pierre Cantin, d.d., au poste de syndic correspondant.

Nomination de M. Yves Godbout, d.d., au poste de syndic adjoint.

Mandat renouvelé de 2 ans pour les membres du conseil d'arbitrage des comptes, soit : M. Michel Leblond, d.d., Mme Diane Plasse St-Laurent, d.d. et M. Mario Beaudry, d.d..

Création d'un comité d'harmonisation ODQ-ADQ composé de MM. Sylvain Perreault, d.d., Pierre Gilbert, d.d., Yvan Bouret, d.d. et André Gilbert, d.d..

Création d'un comité de planification stratégique composé de M. Denis M. Provencher, d.d., Mme Monique Bouchard, M. Guy Dugré, d.d., M. Sylvain Perreault, d.d., M. Gilles Guérette, d.d., M. Erik Furois, d.d., et Mme Suzane Fiset, d.d..

Création du comité Expodent 2000 composé du responsable M.Guy Dugré, d.d., de M. Erik Furois, d.d., M. Marc Michaud, d.d., Mme Danielle Luce Fortier, d.d. et Mme Diane Steben.

Adoption du projet de règlement sur les actes professionnels qui peuvent être posés par des personnes autres que des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Décisions administratives et financières

Adoption du plan stratégique 2000.

Adoption du bilan financier au 31-03-99.

Adoption des états financiers mensuels.

Adoption des prévisions budgétaires 2000-2001.

M. Gérard Caron, p.d.g. de l'O.C.A. renseigne les administrateurs sur une politique pour provisions et sur les différentes méthodes comptables pour gérer les comptes à recevoir.

Adoption d'une résolution demandant de conserver l'utilisation de la méthode en place de comptabilité d'exercice pour les comptes à recevoir.

Comités

Adoption des rapports d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport du président concernant les activités du Comité administratif.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Activités du Comité administratif

Le Comité administratif s'est rencontré à neuf (9) reprises pour des assemblées régulières. Il a tenu trois (3) assemblées spéciales.

En conformité avec ses responsabilités, il a vu à la bonne marche des opérations courantes de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur soumission au Bureau.

Les principales résolutions sont les suivantes:

Résolutions de poursuites et perquisitions en pratique illégale.

Résolution de demande d'injonction en pratique illégale.

Résolution de poursuite pour outrage en pratique illégale.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le 25 septembre 1999 à l'Hôtel Gouverneur de St-Hyacinthe.

Étude des prévisions budgétaires 2000-2001.

Imposition de cours à trois (3) membres suite à des recommandations du comité de discipline.

Mise à jour du système informatique face à l'an 2000 au coût de 15 000.00$.

Engagement financier de l'Ordre pour sa participation au comité sur l'incorporation.

Acceptation de l'entente intervenue entre l'ODQ et l'ADQ concernant l'assurance de la responsabilité professionnelle.

Nomination de M. Gilles Guérette, d.d., responsable du comité des affaires professionnelles.

Entente pour inclure le Tableau des membres sur le site Internet de l'Ordre.

Révision des honoraires et frais des experts de l'Ordre.

Le comité recommande de continuer avec la méthode comptable utilisée jusqu'à ce jour concernant les comptes à recevoir.

Syndics adjoints

Yves Godbout, d.d.

Colette Larose, d.d.

Benoit Pagé, d.d.

Syndics correspondants

Normand Bellerive, d.d.

Pierre Cantin, d.d.

Monique Champoux, d.d.

Isabelle Cloutier, d.d.

Richard D'Aoust, d.d.

Pierrette Milot, d.d.

Louis Raby, d.d.

Secrétaire

Monique Bonneau

Syndic

Daniel Bergeron, d.d.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le bureau du syndic de l'Ordre des denturologistes du Québec a enregistré 139 plaintes relatives à 107 denturologistes, concernant la qualité ou le prix des services professionnels rendus à la population.

Le règlement des différends

Le nombre de différends soumis à la conciliation : 122, soit :

53	dossiers réglés par une conciliation entre patients et denturologistes;
52	dossiers sont à l'étape de conciliation avec le denturologiste;
17	dossiers ont été fermés, la conciliation ayant été refusée par une des parties.
122	
17	dossiers ont été fermés sans conciliation et ce, pour diverses raisons: rien de dérogatoire, hors délai, plainte non-fondée, plaignant retire sa plainte, plaignant devant la Cour des petites créances ou sans nouvelle du plaignant.
139	

Dossiers remis au comité de discipline.

Le syndic a remis 15 plaintes au comité de discipline.

Aucun dossier n'a été remis au conseil d'arbitrage des comptes.

6 dossiers ont été remis au comité de révision des plaintes.

Comité de discipline

Présidente
Me Micheline Leclerc

Membres

Robert Cabana, d.d.

Marielle Lapierre, d.d.

François Zilio, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Diane Steben

Le comité de discipline a siégé à 9 reprises et a entendu 11 plaintes.

Nature des plaintes entendues par le comité en 1999-2000				
Nombre de plaintes	Déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.
1	4, 7 ,11, 14, 20, 22.1		2.01, 2.05	
1	63, 66			
1	61-13			
1	14, 61, 13, 61-16	59.2		
1	61-2, 63, 64	59.2		
1	63, 64	59.2 , 114		
1	10,14, 61-3, 61-5, 61-13, 61-18, 63	114	2.02 d-e-f-i-j	7
1	61-5, 61-13, 4, 10	60.4, 114, 59.2	2.02 c-d-e-g-i, 3.05, 2.01	
	14, 61-13, 61-16, 61-18	60.1	2.02 d- i	
1	22.1, 61-13, 61-16, 61-18	59.2		
1	63, 61-15	114	2.02 c--e-f-g-i,	7

Décisions concernant les 11 plaintes

11 plaintes - Intimés reconnus coupables

Sanctions imposées dans les 11 plaintes:

8 plaintes : Amendes se chiffrant entre 600.00$ et 9 000.00$ plus frais.

1 plainte : Amende de 1 800$ plus frais (dossier en appel)

2 plaintes : Amendes se chiffrant entre 1000$ et 2000$ plus frais - Radiation temporaire de 3 ans (dossier en appel)

Comité d'inspection professionnelle

Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Membres du comité et inspecteurs

Monique Gemme, d.d.

Bruno Leclerc, d.d.

Eric Picard, d.d.

Inspecteurs

Marc Belleville, d.d.

Isabelle Gagnon, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Linda Ducharme

Programme 1999-2000

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 122 membres représentant 109 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 294 membres représentant 240 cabinets inspectés de 1987 à 1993.

Travail du comité

Préparation et envoi de 148 avis d'inspection.

En résumé,

Rédaction des 148 rapports de visites:

10 membres visités ont reçu une lettre de félicitations: ils démontraient une pratique excellente en conformité avec les règlements.

138 membres visités ont reçu une lettre contenant des recommandations.

Le comité a procédé à une inspection particulière sur la compétence d'un membre.

19 dossiers ont été référés au syndic.

Il n'y a eu aucune recommandation au Bureau.

Statistiques concernant les 148 inspections professionnelles effectuées en 1999-2000

Nombre de membres visités

03 dans la région I

05 dans la région II

40 dans la région III

09 dans la région IV

36 dans la région V

0 dans la région VI

11 dans la région VII

44 dans la région VIII

Émission de permis

32 membres inscrits en 1974

03 membres inscrits en 1975

08 membres inscrits en 1976

03 membres inscrits en 1977

19 membres inscrits en 1978

06 membres inscrits en 1979

12 membres inscrits en 1980

13 membres inscrits en 1981

02 membres inscrits en 1982

01 membre inscrit en 1983

03 membres inscrits en 1984

02 membres inscrits en 1985

02 membres inscrits en 1986

06 membres inscrits en 1987

08 membres inscrits en 1988

01 membre inscrit en 1989

01 membre inscrit en 1990

02 membres inscrits en 1991

01 membre inscrit en 1992

05 membres inscrits en 1994

06 membres inscrits en 1995

01 membre inscrit en 1996

02 membres inscrits en 1997

07 membres inscrits en 1998

02 membres inscrits en 1999

Emplacement du cabinet

Résidence	47
Édifice commercial	70
Clinique dentaire	31

Activités professionnelles

Fabrication personnelle	145
Prothèse immédiate	138
Prothèse partielle	148
Prothèse sur implants	50
Matériel empreinte finale	128
Maquette d'articulation	127
Cire seulement	41

Nombre de cabinets

Membres ayant 1 cabinet	98
Membres ayant 2 cabinets	32
Membres ayant 3 cabinets	16
Membres ayant 4 cabinets	02

Formation continue

Ordre	52
Autres	58

Collaboration avec les dentistes

Collaboration étroite	84
Au niveau de la référence	64

Le nombre d'années de pratique en moyenne sur les 148 inspections est de 17 ans.

Le nombre de visites que les denturologistes proposent aux patients en moyenne est de 4.8

Pratique

Seul	123
En société	20
Employé	5

Recommandations

Compléter le dossier patient conformément au règlement.	95
Se procurer un stérilisateur adéquat.	04
Se procurer un crachoir hygiénique.	12
Se procurer une lampe directionnelle.	03
Afficher le permis d'exercice.	07
Afficher le code de déontologie.	29
Afficher le règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.	40
Voir à ce que la publicité soit conforme.	02
Voir à l'aménagement ou l'accès facile d'une toilette.	02
Voir à la propreté des locaux	02
Voir à l'aménagement d'une salle d'attente.	02
Tenir les dossiers à l'endroit du cabinet inspecté.	03
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuels.	22
Se procurer un distributeur à verres.	32
Se procurer un distributeur à savon.	08
Voir à l'aménagement d'une entrée principale donnant accès directement à votre cabinet.	01

Comité de révision

Président
Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Membres du comité

Pierre-Paul Landry, d.d., membre
(président substitut)

Richard Arsenault, d.d., membre

Benjamin Bonneau, administrateur
nommé

Secrétaire

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Diane Steben

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

Rencontres

Le comité s'est réuni à quatre reprises depuis le 1er avril 1999 concernant (6) demandes d'avis au comité de révision.

Décisions

Suite à ces rencontres, les décisions suivantes ont été rendues :

Dans trois dossiers, le comité en est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

Dans les trois autres dossiers, le comité a suggéré un complément d'enquête par une expertise des prothèses.

Comité de la pratique illégale

Responsable
André L. Côté, d.d.

Secrétaire
Diane Steben

Dossiers en cours au 1er avril 1999	**22**
Nouvelles enquêtes et poursuites	5
TOTAL	**27**
Dossiers fermés	2
Dossiers en cours au 31/03/00	**25**

No	Noms	Amendes	Jugements rendus en 1999-2000	Fermés	Perquisitions
540	Pierre Bédard	5 153.00			
566	Marc Sadovsky	3 000.00			
573-574	Guy Mayné	8 383.97			
579	Bernard Martel	2 515.00			
580	Bernard Martel	2 515.00			
582	Luc Desjeans	18 102.73			
585	Bernard Martel	6 000.00			
593-594	Pierre Bolduc	15 038.74			
590	Marcel Verreault	2 825.00			
597	Marcel Verreault	1 716.43			
599	Marcel Verreault	7 499.80			
595	Michel Cantin	6 400.00			
596	Georges Boivin	4 200.00			
600	Roland Roy	4 045.76			
604	Francine St-Louis	1 200.00		Amende payée	
605	Guy Mayné	4 800.00			
609	Jean-Marc Prince	1800.00			
611	Michel Cantin	3600.00			
612	Pierre Bédard		10 000.00 (Outrage)		
617	Marie-Suzane Larivéee			Injonction obtenue	

Nouvelles enquêtes et poursuites

620	Guy Mayné	3 000.00
618	Pierre Bédard	5 000.00
619	Marie-Suzane Larivée	1 200.00
621	Michel Athias	600.00
622	François Lavoie (dentiste)	

Comité de la formation continue

Responsable

Sylvain Perreault, d.d.

Membres du comité

Jacques Chabot, d.d.

Patrice Deschamps, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Diane Steben

Le mandat

Le mandat du comité de formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Le comité de formation continue s'est réuni à deux reprises et voici les principales activités du comité pour l'année 1999-2000.

Programme triennal de perfectionnement

Une recherche a démontré qu'après 2 années d'existence, le taux de participation des membres est de 80%.

Près de 200 membres ont déjà complété le programme triennal de perfectionnement.

Le programme triennal de perfectionnement se termine en janvier 2001 et nous sommes confiants que la majorité des membres l'auront complété.

Cours de formation pour les membres

Près de 180 denturologistes se sont inscrits au cours sur la tenue des dossiers.

La participation des membres aux articles éducatifs est également impressionnante.

Le comité a accrédité plusieurs nouveaux cours ainsi que diverses formations suivies par les denturologistes.

Il y a également eu la création de plusieurs nouveaux cercles d'études en prothèses sur implants.

Membres du comité

Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Pierre-Paul Landry, d.d.

Pierre Tremblay, d.d.

Secrétaire du comité

Diane Steben

Lors d'une assemblée régulière du Bureau de l'Ordre, tenue le 29 janvier 1999, il y a eu constitution du comité des affaires professionnelles.

Comité des affaires professionnelles

Responsable
Gilles Guérette, d.d.

Le mandat

Le mandat du comité des affaires professionnelles consiste au développement de projets dans l'intérêt de la profession.

Les principales activités pour l'année 1999-2000

Le comité s'est réuni à plusieurs reprises et voici ses principales activités pour 1999-2000.

. Le comité a vu à la conception et à la production d'un aide-mémoire pour le dossier des pièces squelettiques. Ce guide plastifié a été envoyé à tous les membres.

. Le comité a également mis à jour le matériel d exposition utilisé par les denturologistes lors d'expositions régionales.

. Le comité travaille toujours sur de nouveaux projets entre autres, un dépliant sur les prothèses sur implants, ainsi que sur un vidéo éducatif en implantologie.

Comité de la formation

Président
Denis M. Provencher, d.d.

Membres du comité

Denis M. Provencher, d.d., représentant de l'Ordre.

Sylvain Perreault, d.d., représentant de l'Ordre.

Patrice Deschamps, d.d., représentant de la Fédération des Cégeps.

Suzane Fiset, d.d., représentante de la Fédération des Cégeps.

Jean-Pierre Fons, représentant du Ministère de l'Éducation.

Monique Bouchard, directrice générale et secrétaire.

Le 3 septembre 1997, entrait en vigueur le règlement sur le comité de la formation des denturologistes.

Le mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Les rencontres

Le comité de la formation s'est réuni une fois. Une deuxième assemblée était prévue mais n'a pu être tenue, faute de quorum.

Les sujets de discussion ont porté sur le nouveau programme de denturologie, ainsi que sur le programme d'alternance travail-études.

Le comité s'est penché sur le contenu des stages prévus dans le programme d'alternance travail-études. Une collaboration s'est créée entre le Cégep et l'Ordre concernant les maîtres de stages.

Le comité s'est également penché sur le cours "Introduction à la profession".

Les autres sujets furent la qualité de la formation ainsi que l'étude de deux projets de règlements. Le premier projet sur les actes professionnels qui peuvent être posés par des personnes autres que des membres. L'autre projet concerne des modifications à apporter au règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Tableau des membres

Permis en vigueur au 1er avril 1999	**928**
Permis délivrés durant l'année	**66**
Nouveaux membres	26
Réadmissions	16
Inscriptions	24
Permis révoqués durant l'année	**55**
Démissions	46
Radiations	05
Décès	04
Permis temporaire et restrictif	**0**
Permis en vigueur au 31 mars 1999	928
Nombre total des membres inscrits au Tableau au 31 mars 2000	**939**

RÉPARTITION DES MEMBRES EN POURCENTAGE SELON LES RÉGIONS ÉLECTIVES AU 31 MARS 2000

Région		Nombre	Pourcentage
I	Bas Saint-Laurent - Gaspésie - Québec	160	17.0 %
II	Saguenay - Lac St-Jean - Côte Nord	53	5.7 %
III	Mauricie - Bois-Francs	59	6.3 %
IV	Estrie	37	3.9 %
V	Montréal	209	22.3 %
VI	Outaouais-Abitibi-Témiscamingue	48	5.1 %
VII	Laval -Lanaudière - Laurentides	160	17.0 %
VIII	Montérégie	213	22.7 %
	TOTAL	**939**	**100 %**

Montant de la cotisation annuelle	$661.00	01/04/1999

Rapport financier annuel au 31 mars 2000

Sommaire

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 19

ÉTATS FINANCIERS

Résultats 20
Évolution des actifs nets 21
Bilan 22
Flux de trésorerie 23
Notes complémentaires 24

Annexe 1 - Produits et charges des opérations courantes 27
Annexe 2 - Produits et charges du comité de pratique illégale 28
Annexe 3 - Produits et charges du comité de discipline 29
Annexe 4 - Charges de l'inspection professionnelle 30
Annexe 5 - Charges des autres comités 31

Ordre des denturologistes du Québec

MOQUIN
AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

1550, rue Ampère • Bureau 305
Boucherville • Québec • J4B 7L4

Tél.: (450) 449-9999
Tél.: (514) 640-4013
Téléc.: (514) 640-4014

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2000** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au **31 mars 2000** ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ce rapport n'a pas trait aux prévisions budgétaires incluses aux résultats, puisque nous ne pouvons exprimer d'opinion sur ces données établies à partir d'estimations et d'hypothèses.

Moquin, Amyot

Comptables agréés

Boucherville
le 19 avril 2000

SOCIÉTÉ ENREGISTRÉE ISO 9002
AFFILIATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	2000 $ Total	1999 $ Total
Produits				
Opérations courantes (annexe 1)	640 226	-	640 226	635 066
Pratique illégale (annexe 2)	19 800	-	19 800	28 083
Comité de discipline (annexe 3)	21 433	-	21 433	18 708
	681 459	-	681 459	681 857
Charges				
Opérations courantes (annexe 1)	379 296	-	379 296	388 838
Pratique illégale (annexe 2)	23 117	-	23 117	21 441
Comité de discipline (annexe 3)	77 266	-	77 266	78 809
Inspection professionnelle (annexe 4)	27 096	-	27 096	28 936
Autres comités (annexe 5)	136 129	-	136 129	154 257
	642 904	-	642 904	672 281
Amortissement des immobilisations	-	16 075	16 075	16 560
	642 904	16 075	658 979	688 841
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	38 555	(16 075)	22 480	(6 984)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	2000 $ Total	1999 $
Solde de fonds au début	313 218	157 146	**470 364**	477 348
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	38 555	(16 075)	**22 480**	(6 984)
	351 773	141 071	**492 844**	470 364
Virements interfonds	(24 575)	24 575	-	-
Solde de fonds à la fin	327 198	165 646	**492 844**	470 364

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	2000 $ Total	1999 $ Total
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	24 943	-	24 943	13 947
Dépôts à terme	290 000	-	290 000	260 000
Comptes à recevoir (note 3)	104 449	-	104 449	116 254
Frais payés d'avance	2 749	-	2 749	3 270
	422 141	-	422 141	393 471
Immobilisations (note 4)	-	217 445	217 445	217 792
	422 141	217 445	639 586	611 263
PASSIF				
Court terme				
Fournisseurs et autres créditeurs	36 987	-	36 987	22 193
Cotisations perçues d'avance	57 956	-	57 956	58 060
Versements sur dette à long terme	-	9 529	9 529	8 847
	94 943	9 529	104 472	89 100
Dette à long terme (note 5)	-	42 270	42 270	51 799
ACTIFS NETS	327 198	165 646	492 844	470 364
	422 141	217 445	639 586	611 263

Approuvé,

Dr M. Pouliot d.d., président

L. Jean Audet, trésorier

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000 $	1999 $
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges (Excédent des charges par rapport aux produits)	22 480	(6 984)
Ajustement pour Amortissements	16 075	16 560
	38 555	9 576
Variation des éléments hors caisse	27 016	(35 668)
	65 571	(26 092)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(15 728)	-
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(8 847)	(8 212)
Variation des espèces et quasi-espèces	40 996	(34 304)
Espèces et quasi-espèces au début	273 947	308 251
Espèces et quasi-espèces à la fin	314 943	273 947

Les espèces et quasi-espèces sont contitués de l'encaisse et des dépôts à terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des denturologistes du Québec est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds des immobilisations présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations.

Comptabilisation des revenus

Les droits d'admission sont portés aux résultats de l'exercice au moment de la demande d'admission.

Les amendes pour le comité de discipline et de pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le comité de discipline ou par le jugement de la Cour.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

De plus, les immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %

3. COMPTES À RECEVOIR

	2000 $	1999 $
Amendes à recevoir	104 449	114 992
Cotisations à recevoir	-	1 262
	104 449	116 254

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2000 $ Valeur nette	1999 $ Valeur nette
Bâtiment	293 160	118 820	174 340	181 604
Mobilier de bureau	193 481	150 376	43 105	36 188
	486 641	269 196	217 445	217 792

5. DETTE À LONG TERME

	2000 $	1999 $
Hypothèque immobilière de premier rang, 7,575 %, remboursable par mensualités de 1 089 $, incluant les intérêts, renouvelable en novembre 2000	51 799	60 646
Versements exigibles à court terme	9 529	8 847
	42 270	51 799

Les versements estimatifs échéant au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2001	9 529
2002	10 265
2003	11 057
2004	11 910
2005	9 038
	51 799

6. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 24 575 $ a été transféré au fonds d'immobilisations afin d'assumer les acquisitions d'immobilisations et les versements de la dette à long terme.

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 1**

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000 $		1999 $
	Réel	Budget	Réel
Produits			
Cotisations annuelles	593 548	601 000	596 899
Cotisations antérieures récupérées	-	1 000	1 561
Dépliants	9 974	5 000	142
Dossiers patients	7 415	8 000	8 520
Formation continue (articles éducatifs)	2 010	9 000	2 470
Inscription et admission	4 350	3 500	3 750
Revenus d'intérêts	18 337	16 000	16 979
Journal - Présence	2 175	2 500	2 425
Plaques A.T.M.	300	-	-
Tableaux des membres	2 117	2 000	2 320
	640 226	648 000	635 066
Charges			
Abonnements, souscriptions et cotisations	9 142	9 000	8 800
Assemblée générale et spéciale	6 847	3 000	3 062
Assurances générales	4 528	5 500	4 518
Mauvaises créances	17 797	2 000	3 763
Dépenses générales	3 158	3 500	3 244
Dossiers patients	2 095	-	7 333
Entretien, réparations et énergie	21 216	23 500	22 986
Élections	2 627	2 000	-
Frais bancaires	1 927	1 800	1 638
Frais de vérification	6 800	7 000	7 000
Imprimerie et papeterie	9 914	11 500	13 183
Journal - Présence	9 775	12 900	12 615
Location - équipement et salle	385	1 000	710
Rapport annuel	3 519	4 000	3 698
Salaires et charges sociales	192 532	192 300	190 052
Tableaux des membres de l'Ordre	2 175	2 200	2 175
Taxes et permis	7 957	8 000	7 899
Télécommunications	10 200	12 000	11 913
Orientations stratégiques	22 015	45 000	49 940
Frais d'informatique	3 178	2 000	5 551
Timbres et messageries	23 545	24 000	23 899
Frais financiers	4 225	5 000	4 859
	379 296	390 200	388 838
Excédent des produits sur les charges	260 930	257 800	246 228

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 2**

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000		1999
	$		$
	Réel	Budget	Réel
Produits			
Amendes	19 800	24 000	28 083
Charges			
Honoraires	816	2 500	2 060
Frais de séjour et de déplacements	332	2 000	1 436
Honoraires juridiques (Montréal)	19 091	7 000	8 953
Déboursés légaux (Montréal)	703	1 000	503
Honoraires juridiques (Québec)	448	7 000	3 556
Déboursés légaux (Québec)	-	2 000	663
Investigation professionnelle	1 727	5 400	4 270
	23 117	26 900	21 441
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	(3 317)	(2 900)	6 642

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 3**

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE DISCIPLINE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000 $		1999 $
	Réel	Budget	Réel
Produits			
Amendes	21 433	10 000	18 708
Charges			
Honoraires de présence	2 064	2 000	2 048
Frais de séjour et de déplacements	1 738	2 500	2 427
Honoraires juridiques	42 179	37 500	45 920
Frais de huissiers	2 838	2 000	2 188
Salaires	19 126	19 100	21 830
Sténographe	7 219	4 000	3 580
Frais d'enquêtes et d'avocats	794	1 000	816
Tribunal des professions	1 308	6 000	-
	77 266	74 100	78 809
Excédent des charges sur les produits	(55 833)	(64 100)	(60 101)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 4**

CHARGES DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000		1999
	$		$
	Réel	Budget	Réel
Honoraires	7 750	10 000	9 523
Frais de déplacements	5 099	5 000	6 085
Frais de séjour	222	2 000	487
Salaires	14 025	14 010	12 841
	27 096	31 010	28 936

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 5**

CHARGES DES AUTRES COMITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000 $		1999 $
	Réel	Budget	Réel
Administration générale et assemblée du bureau			
Honoraires - Bureau	5 872	12 000	7 792
Dépenses - Bureau	8 145	14 000	12 628
Honoraires - Comité administratif	2 496	3 000	4 159
Dépenses - Comité administratif	2 528	3 000	3 406
Assemblées - régions administratives	-	4 000	-
Allocation de dépenses - président	15 000	15 000	15 000
Honoraires juridiques	15 396	14 000	22 223
Déboursés légaux	561	2 000	1 647
Dépenses - administration	18 756	6 000	5 389
	68 754	73 000	72 244
Formation continue et enseignement collégial			
Honoraires	616	2 000	770
Frais de séjour et de déplacements	376	2 000	2 461
Cours-articles éducatifs-CIRED-subventions CÉGEP	14 525	10 000	26 627
	15 517	14 000	29 858
Comité du bureau du syndic			
Honoraires			
Syndic	29 326	29 790	32 103
Syndic-adjoint	9 048	8 000	7 864
Experts	3 396	4 000	2 516
Juridiques	4 973	4 000	6 589
Frais de séjour et de déplacements			
Syndic	320	1 000	1 138
Syndic-adjoint	2 141	1 500	1 273
	49 204	48 290	51 483
Comité de révision des plaintes			
Honoraires	472	1 000	-
Frais de séjour et de déplacements	646	1 000	-
Honoraires juridiques	1 536	2 000	672
Déboursés légaux	-	500	-
	2 654	4 500	672
Total des charges	136 129	139 790	154 257

États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

Fonds de développement en denturologie (F.D.D.)

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN 35

ÉTATS FINANCIERS

Bilan du fonds d'administration générale 37

Revenus et dépenses et surplus du fonds d'administration générale 38

Annexe 1 - Revenus et dépenses des opérations courantes et revenus et dépenses de l'Expodent 39

MOQUIN
AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

1550, rue Ampère • Bureau 305
Boucherville • Québec • J4B 7L4

Tél.: (450) 449-9999
Tél.: (514) 640-4013
Téléc.: (514) 640-4014

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux participants de
FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

35

Nous avons procédé à l'examen du bilan du fonds d'administration générale de **FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)** au **31 mars 2000**, ainsi que l'état des revenus et dépenses et surplus du fonds d'administration générale de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par les administrateurs.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus.

Moquin, Amyot

Comptables agréés

Boucherville
le 21 avril 2000

SOCIÉTÉ ENREGISTRÉE ISO 9002
AFFILIATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

BILAN DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
AU 31 MARS 2000

	2000 $	1999 $
ACTIF		
Encaisse	**44 077**	26 194
Comptes à recevoir	**14 911**	-
Frais payés d'avance	**2 250**	-
	61 238	26 194
PASSIF		
Fournisseurs et autres créditeurs	**750**	750
Taxes de vente	**3 736**	-
Revenus perçus d'avance	**37 125**	-
	41 611	750
SURPLUS		
Surplus	**19 627**	25 444
	61 238	26 194

Approuvé,

_____, président

_____, secrétaire

Le fonds de développement en denturologie (F.D.D.), constitué le 20 avril 1995 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a débuté son exploitation en avril 1995 et sa principale activité est le salon Expodent.

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000 $	1999 $
REVENUS		
Opérations courantes (annexe 1)	-	-
Expodent (annexe 1)	-	-
	-	-
Dépenses		
Opérations courantes (annexe 1)	1 302	831
Expodent (annexe 1)	4 515	154
	5 817	985
Excédent des dépenses sur les revenus	(5 817)	(985)
Surplus au début	25 444	26 429
SURPLUS À LA FIN	19 627	25 444

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

ANNEXE 1

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS COURANTES ET REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXPODENT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000 $	1999 $
REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS COURANTES		
Revenus	-	-
Dépenses		
Honoraires	999	750
Papeterie	185	-
Taxes et permis	32	32
Frais bancaires	86	49
	1 302	831
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(1 302)	(831)
REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXPODENT		
Revenus		
Location de kiosque	-	-
Commandites	-	-
	-	-
Dépenses		
Comité	2 835	154
Imprimerie	220	-
Cocktail	1 220	-
Autres dépenses	240	-
	4 515	154
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(4 515)	(154)

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS
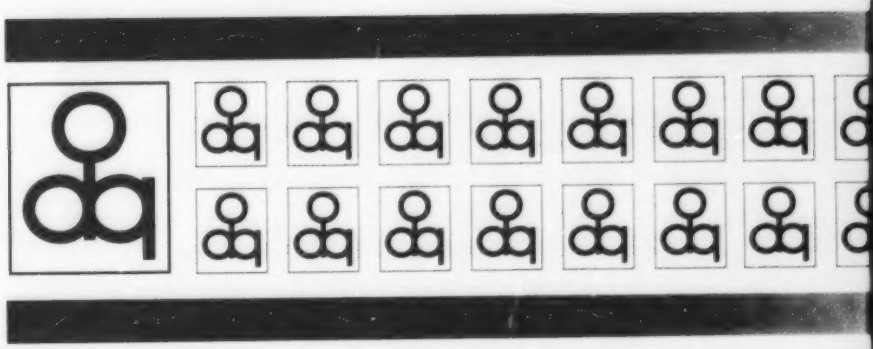
Le denturologiste
un expert
en
prothèse dentaire
amovible